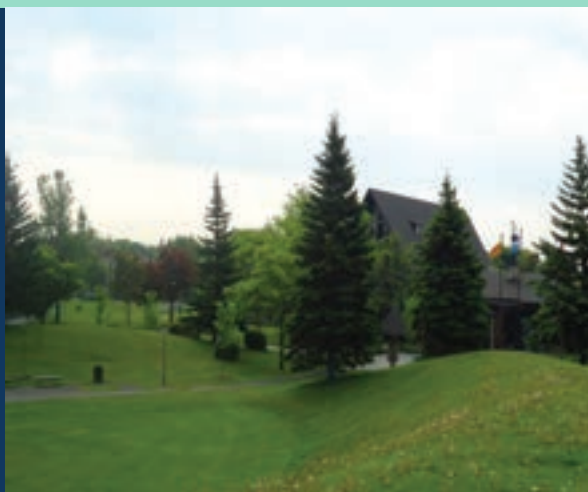




Rapport d'activités 2012



Municipalité
amie des aînés

TABLE DES MATIÈRES

Le message du maire d'arrondissement	4
Le message du directeur de l'arrondissement.....	5
PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT	6
Le conseil d'arrondissement et les districts électoraux	7
Les séances du conseil	8
Les assemblées publiques, registres, avis publics	8
Le profil d'arrondissement	9
Anjou en chiffres	10
Données sociodémographiques	10
Langues parlées par les Angevines et Angevins.....	10
Les Directions.....	11
RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES	14
Ressources humaines – Paie	15
Informatique.....	15
BILAN FINANCIER	17
Rapport sur la situation financière – Juillet 2012	18
Résultats financiers annuels 2012 – Exercice terminé le 31 décembre	21
Activités de fonctionnement.....	21
Activités d'immobilisations à des fins fiscales	22
FAITS SAILLANTS	23
L'environnement	24
Forum de discussion sur le Plan local de développement durable	24
Le parc industriel prend un virage vert	24
Les modifications réglementaires	25
Permis de construction	25
Heures d'ouverture des parcs	25
Le nouvel aménagement du parc Goncourt	25
Les rénovations au Centre Roger-Rousseau	26
La démarche MADA	26
La SPCA au service des Angevines et des Angevins	27
ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE	29

Les fêtes	30
Fêtes de quartier	30
Fête de la famille 2012	30
La journée « Portes ouvertes »	30
L'hommage aux bénévoles.....	31
Les concours	31
Maisons fleuries.....	31
Décorations de Noël	31
Le défilé du père Noël	32
RÉALISATIONS 2012.....	34
Les informations aux citoyens	35
Le site Internet.....	35
La Banque d'information 311.....	35
Le bureau Accès Anjou	36
Les assermentations	36
Accès à l'information	36
Les Bibliothèques	37
Fréquentation et programmes d'animation.....	37
Statistiques de la bibliothèque Jean-Corbeil et de la bibliothèque du Haut-Anjou	37
Activités d'animation.....	38
Comité consultatif d'urbanisme	39
Rencontres du comité.....	40
Zonage et urbanisme.....	40
Répartition des dossiers 2012	41
Dossiers traités par le CCU de 2009 à 2012	41
Les travaux publics	42
Voirie municipale et déneigement	42
Précipitations de neige pour l'année 2012	42
Aqueduc et égouts.....	43
Bâtiments.....	43
Éclairage et circulation	43
Atelier mécanique	43
Parcs et espaces verts	44
Propreté.....	45

Divers travaux de construction réalisés sur le territoire en 2012	45
L'environnement et le développement durable.....	46
Campagne de propreté 2012.....	46
Gestion des matières résiduelles	47
Portrait de la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement en 2012	49
Production individuelle des Angevines et Angevins en 2012	49
Perspectives 2013	51
ANNEXES	53
Annexe 1 • Programmes et soutien aux organismes.....	54
Annexe 2 • Utilisation des services par les associations en regard de leur protocole respectif	54
Annexe 3 • Utilisation de l'autobus municipal	55
Annexe 4 • Statistiques de la Direction du développement du territoire et études techniques.....	56
Annexe 5 • Pourcentage de la valeur des permis de construction selon les secteurs d'activités.....	57
Annexe 6 • Valeurs des permis de construction 2008-2012.....	58
Annexe 7 • Tableau comparatif de la valeur des permis de construction	59

Le message du maire d'arrondissement

Chères Angevines,
Chers Angevins,



L'arrondissement d'Anjou offre un dynamisme exceptionnel et une qualité de vie dont nous sommes fiers. À pied d'œuvre tous les jours, notre administration assume son rôle directeur pour que les services qui vous touchent soient dispensés de façon efficace et attentionnée, au moindre coût possible.

L'année 2012 a été ponctuée de nombreuses activités, certaines plus remarquables, comme nos événements annuels et autres initiatives festives, certaines moins flamboyantes, mais d'autant essentielles, comme l'entretien de nos infrastructures vitales. Soyez assurés qu'afin de maintenir la qualité des services que nous vous offrons, je continuerai à réclamer que notre administration bénéficie d'une dotation adéquate pour faire face à ses obligations.

À titre de maire, je tire une fierté particulière de votre contribution aux consultations publiques de 2012 sur les priorités et la vision d'avenir qui doivent animer notre arrondissement. Vous vous êtes exprimés et nous vous avons entendus. Le soutien aux familles, la protection de l'environnement ainsi que la sécurité publique seront nos trois axes prioritaires pour l'année à venir. Les résultats concrets ne se feront pas attendre. J'y vois personnellement.

Grâce à votre participation et à votre créativité, auxquelles à titre d'élus nous contribuerons avec rigueur et dévouement, la communauté d'Anjou continuera de grandir et de se renforcer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luis Miranda'.

Luis Miranda
Maire de l'arrondissement d'Anjou

Le message du directeur de l'arrondissement

Chères citoyennes,
Chers citoyens,



La qualité des services et des équipements de l'arrondissement d'Anjou est la raison d'être de notre administration. La satisfaction des besoins de nos citoyennes et de nos citoyens, dans un esprit de gestion responsable des fonds publics, reste l'objectif primordial animant toutes nos interventions. La prestation des services quotidiens, garants de notre qualité de vie, exige vigilance et prévoyance.

Les quatre Directions dont j'assume la coordination et toutes les équipes de travail de l'arrondissement, ont déployé encore une fois, cette année, leur plein potentiel pour s'assurer que nos rues, comme nos espaces verts, nos installations récréatives et notre aqueduc sont bien entretenus, conçus ou modernisés.

Il importe plus que jamais dans le contexte actuel de maintenir une administration proactive, qui reste sensible aux besoins nouveaux d'une collectivité dynamique, toujours en expansion. Avec vous, nous relevons le défi de propulser Anjou vers l'avenir, gardant toujours à l'esprit notre mission, soit celle d'offrir les meilleurs services à tous les citoyens.

Nous espérons qu'au détour d'un événement spécial ou lors de la réalisation d'une demande particulière, vous aurez éprouvé cet élan d'énergie de notre dévouement. À titre de Directeur de l'arrondissement, je m'engage à maintenir une administration sensible aux besoins de notre collectivité. Grâce à la collaboration de tous, nous saurons nous engager dans l'avenir au meilleur profit d'Anjou.

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

Jacques Rioux

Directeur de l'arrondissement d'Anjou



PRÉSENTATION DE L'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement et les districts électoraux

Conformément au *Règlement sur les districts électoraux*, l'arrondissement d'Anjou se divise en trois districts, à savoir celui de l'Ouest, de l'Est et du Centre.

Le conseil d'arrondissement se compose de cinq membres :

Du maire de l'arrondissement, qui est par ailleurs conseiller de ville;

D'un conseiller de ville pour l'ensemble de l'arrondissement;

D'un conseiller d'arrondissement pour chacun des trois districts électoraux compris dans l'arrondissement.



De gauche à droite : **Gilles Beaudry**, conseiller d'arrondissement du District Ouest, **Michelle Di Genova Zammit**, conseillère d'arrondissement du District Centre, **Luis Miranda**, maire d'arrondissement et conseiller de la Ville de Montréal, **Andrée Hénault**, conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou et **Paul-Yvon Perron** conseiller d'arrondissement du District Est.

Les séances du conseil

Règle générale, les séances régulières du conseil d'arrondissement ont lieu les premiers mardis du mois. Elles sont, entre autres, annoncées dans le bulletin *Regards sur Anjou*. Elles se tiennent à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement. Tous les citoyens y sont les bienvenus.

Les assemblées publiques, registres, avis publics

En 2012, l'arrondissement d'Anjou a tenu deux assemblées publiques de consultation ayant trait à des changements au règlement de zonage (RCA 40), ainsi qu'au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45).

Suite à l'adoption de règlements d'emprunt, des registres ont été tenus aux dates suivantes : 26 mars, 19 juin et 20 novembre 2012.

Il faut noter la publication, en 2012, de cinquante-cinq avis publics, à savoir :

- 10 avis représentant 32 demandes de dérogations mineures;
- 14 avis relativement à l'entrée en vigueur d'une ordonnance ou de règlements autres que le règlement de zonage;
- Neuf avis concernant le zonage, l'urbanisme et les démolitions d'immeubles;
- Quatre avis annonçant les séances extraordinaires du conseil d'arrondissement
- Un avis concernant le calendrier des séances du conseil;
- 17 appels d'offres dans les journaux, les sites Internet de l'arrondissement et de la Ville de Montréal ainsi que dans les pages Web du Service électronique d'appels d'offres.

Le profil d'arrondissement



L'arrondissement d'Anjou est situé dans la partie est de l'île de Montréal. Son territoire couvre une superficie de 13,62 km². En 2012, la population se chiffrait à 41 928 habitants et profite de la richesse de plusieurs communautés culturelles, car des immigrants de tous les horizons ont décidé de faire d'Anjou leur terre d'accueil. Au plan démographique, les recensements de Statistique Canada effectués en 2011 et 2006 indiquent que la population de l'arrondissement d'Anjou a connu une croissance successive de 1,9% et de 7,6%. Cette croissance est en grande partie attribuable à la construction d'habitations qui a pris un essor important ces dernières années. Elle se poursuit d'ailleurs puisque le recensement de 2011 démontre que la population d'Anjou a encore connu une croissance de 2,5% soit 1 037 de plus qu'en 2006.

Le type de logement est varié sur le territoire angevin. On y trouve aussi bien des maisons unifamiliales, des duplex que des habitations en copropriétés et des immeubles à logements multiples.

L'arrondissement d'Anjou occupe une position stratégique grâce à ses voies de communication rapides. On remarquera qu'il se situe au carrefour des autoroutes 40 et 25, favorisant ainsi une grande vitalité économique.

L'imposant parc d'affaires d'Anjou compte 600 entreprises. Ce sont principalement des entreprises manufacturières, des distributeurs et des entreprises de services. Sur l'ensemble du territoire, ce sont plus de 1 259 établissements d'affaires qui œuvrent dans divers secteurs de l'activité économique : fabrication, commerces de gros et de détail, transport et entreposage, finance et assurances, services professionnels, scientifiques et techniques. Ces établissements d'affaires emploient 31 462 personnes.

Le centre commercial *Les Galeries d'Anjou*, situé à la jonction des deux grands axes routiers de l'arrondissement jouit d'un rayonnement régional. Le marché public *Les Halles d'Anjou*, qui regroupe des maraîchers, des restaurateurs et divers établissements commerciaux, est fort achalandé. Le secteur nord-ouest du territoire est occupé par des magasins à grande surface.

L'implication bénévole d'un grand nombre de résidents contribue au dynamisme de la vie associative et communautaire de l'arrondissement d'Anjou. On dénombre environ 63 organismes à but non lucratif qui s'activent auprès des aînés, ainsi que dans les domaines sportifs, culturel, communautaire et humanitaire.

Anjou en chiffres

2 Centres communautaires	18 Parcs
2 Arénas	11 Terrains de soccer
2 Bibliothèques	13,6 km ² de superficie
3 Jeux d'eau	78 Îlots de verdure
5 Piscines extérieures	1 259 Entreprises
6 Jardins communautaires	31 462 Emplois
7 Pataugeoires	41 928 Habitants

Données sociodémographiques



Femmes : 22 435
(53,5 %)

Hommes : 19 495
(46,5 %)

Lors du dernier recensement en 2011, l'âge médian de la population angevine était de 44,7 ans. Les femmes affichent un âge médian plus élevé que les hommes soit 46,9 ans comparativement à 42,6 ans. Notons que les individus âgés de 65 ans et plus représentent 22 % de la population de l'arrondissement.

Langues parlées par les Angevines et Angevins



Français seulement 19 985 personnes
(48 %)

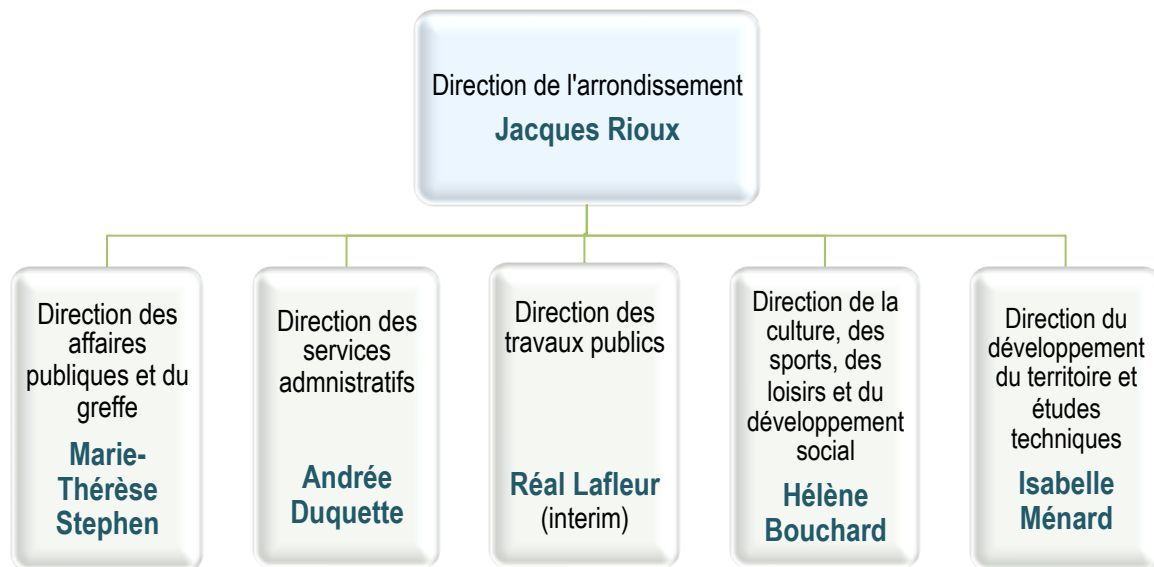
Anglais seulement 910 personnes
(2 %)

Français et anglais 19 970 personnes
(48 %)

Ni le français ni l'anglais 700 personnes
(2 %)

Les Directions

L'administration municipale angevine se compose d'une Direction d'arrondissement de laquelle relève cinq unités administratives qui tendent toutes vers la réalisation d'un seul et même objectif c'est-à-dire **d'offrir des services de qualité qui répondent aux besoins des citoyens, au meilleur coût possible.**



La **Direction d'arrondissement** planifie, organise, dirige et contrôle les services de proximité suivant les orientations et les politiques définies par le conseil d'arrondissement et de la Direction générale de la Ville de Montréal. Elle est responsable de la coordination de l'ensemble des services de l'arrondissement. Elle initie les projets et la concertation avec les intervenants du milieu, les organismes extérieurs, les divers services de la Ville et les gouvernements. Elle intervient également dans la gestion du territoire.

Le directeur d'arrondissement, **M. Jacques Rioux**, est le principal gestionnaire de l'organisation municipale angevine.

La **Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** veille à l'organisation des activités culturelles, sportives, récréatives et communautaires. Sous la responsabilité de **Mme Hélène Bouchard**, cette Direction gère les parcs et les équipements de loisirs. Elle soutient les organismes bénévoles dans la poursuite de leurs activités. Mentionnons que la bibliothèque Jean-Corbeil et sa succursale en font partie.

Réal Lafleur est à la tête de la **Direction des travaux publics**, par intérim. Cette unité administrative est responsable de la voirie municipale (entretien du réseau routier, déneigement), du réseau d'égout et d'aqueduc, des stations de pompage des eaux usées, du réseau d'éclairage public, de l'entretien des parcs et des espaces verts, de la plantation des arbres, d'arbustes et de fleurs, etc. Elle voit également à la propreté et à l'embellissement du milieu de vie angevine. Elle s'occupe de l'entretien des bâtiments municipaux ainsi que de la gestion et de l'entretien du parc de véhicules municipaux.

La **Direction du développement du territoire et études techniques** regroupe tous les dossiers relatifs à l'urbanisme, à l'émission des permis et au respect de la réglementation (zonage, nuisance, contrôle animal, stationnement, abattage d'arbres sur les terrains privés, graffitis, etc.). Cette Direction, assumée par **M^{me} Isabelle Ménard**, a également pour mission de mettre en œuvre des programmes pour conserver, protéger et assurer la qualité de l'environnement. Elle planifie et effectue le suivi des projets d'aménagement du territoire en collaboration avec divers consultants. Elle offre, en outre, son soutien aux entreprises de l'arrondissement d'Anjou.

La **Direction des services administratifs** planifie, contrôle et assure le suivi des opérations financières ainsi que des questions entourant les ressources humaines, technologiques et matérielles de l'arrondissement. La planification, l'élaboration et le contrôle des activités liées à la gestion du personnel relèvent de cette Direction. Elle fournit un soutien dans l'administration des politiques et des conditions de travail, l'application, l'interprétation et les négociations des différentes conventions collectives, les dossiers de recrutement, de formation, et de santé et sécurité au travail sont suivis par le personnel de cette Direction. La directrice en est **M^{me} Andrée Duquette**.

La **Direction des affaires publiques et du greffe** réunit le secrétariat du conseil d'arrondissement, les archives, les communications, les services aux citoyens et les ressources en ligne. Cette Direction relève de **M^{me} Marie-Thérèse Stephen**. C'est au personnel de cette unité administrative que les citoyens s'adressent pour obtenir des documents officiels. Elle gère les plaintes et les requêtes. Ses activités comprennent, de surcroît, l'information à la population par la publication de bulletins d'information et de communiqués dans le journal local, l'accueil des citoyens à la mairie d'arrondissement, la prestation de services tels que l'assermentation, la délivrance de certificats et la perception de certaines redevances (taxes, contraventions, etc.).





RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

Ressources humaines – Paie

L'équipe des ressources humaines s'est préoccupée en 2012 de la question du respect de la personne en milieu de travail. Des séances d'information et de formation ont été offertes à ce sujet aux gestionnaires ainsi qu'aux différents groupes d'employés. La Ville de Montréal a modifié en 2012 sa politique de respect de la personne et l'arrondissement a profité de cette occasion pour sensibiliser l'ensemble du personnel à ce sujet.

Elle a également eu à traiter l'imposant dossier de l'équité salariale chez les fonctionnaires municipaux. En effet, le manque d'information dans nos systèmes de paie combiné à la somme de données à traiter, ont posé un défi de taille à l'équipe, qui a dû recourir à d'ingénieux processus d'identification des données pour permettre le paiement des ajustements aux employés qui y avaient droit.

C'est également en 2012 qu'une entente est intervenue entre l'arrondissement et le syndicat des fonctionnaires municipaux portant sur les points de négociation locale. Cette entente a permis d'établir des balises claires concernant, entre autres, les horaires de travail. Par ailleurs, des rencontres régulières sont tenues avec les syndicats représentant les différentes catégories d'employés de l'arrondissement et visent à maintenir un milieu de travail sain, agréable et sécuritaire.

Du point de vue de la santé et la sécurité au travail, après avoir connu quelques problèmes dans l'organisation du travail entourant les travaux de tranchées et d'excavation, l'arrondissement a pris ce dossier en main, a revu ses procédures et établi des directives claires. Nous avons d'ailleurs par la suite reçu deux rapports favorables de la CSST.

Informatique

L'équipe informatique offre un service de soutien quotidien aux utilisateurs des logiciels de l'arrondissement, en plus d'assurer la gestion de notre réseau de télécommunications.

L'équipe a travaillé à la réalisation de plusieurs projets techniques et s'est également assuré de moderniser notre parc informatique.





BILAN FINANCIER

Lu par le maire d'arrondissement, M. Luis Miranda, à la séance ordinaire du conseil du 3 juillet 2012

Comme l'exige la Charte de la Ville de Montréal, je vous sou mets mon rapport sur la situation financière de l'arrondissement d'Anjou. En plus de faire un retour sur l'année 2011, ce rapport fait état de nos projections pour l'année 2012 et des orientations pour la préparation du budget 2013.

Afin de faciliter la compréhension de tous, précisons d'abord que les dépenses de l'arrondissement sont de deux ordres. D'une part, il y a le budget de fonctionnement à partir duquel nous assurons la prestation des services tels que l'entretien de la voirie et des parcs, le déneigement, les activités de loisirs ou les bibliothèques, pour n'en citer que quelques-uns. Puis, il y a le budget d'immobilisations qui est le programme d'investissement à partir duquel sont financés des projets majeurs, tels que la réfection des rues, l'aménagement de parcs ou l'achat de véhicules.

Budget de fonctionnement – Résultats 2011

L'arrondissement avait reçu de la Ville-centre une dotation budgétaire de 26 310 000 \$ pour le volet dépenses et de 1 263 400 \$ pour le volet revenus. Cette dotation ne permettait cependant pas d'équilibrer le budget et nous avons dû prévoir une taxe spéciale pour déposer un budget équilibré. L'analyse approfondie de nos activités et dépenses nous avait cependant permis de réduire cette taxe spéciale comparativement à 2010.

Ainsi, notre budget de fonctionnement pour l'année 2011 s'établissait en début d'année à 27 808 200 \$ dont 1 498 100 \$ provenaient d'une taxe locale. Ce budget était sensiblement le même que celui de l'année antérieure.

Au terme de l'exercice financier, nous avons terminé l'année 2011, avec des dépenses de 28 876 400 \$ et des revenus de 2 075 500 \$ se traduisant par un surplus de gestion de 1 187 100 \$. Nous avons atteint ce résultat, grâce à une gestion rigoureuse et prudente, mais principalement en raison du règlement d'un litige pour lequel nous avons constitué une réserve. N'eût été ce dossier et des revenus additionnels au niveau de l'émission des permis de construction, nous n'aurions pas eu de surplus en 2011.

La situation financière nous a finalement permis de rembourser la dernière partie du prêt neige qui nous avait été consenti par la Ville. En effet, en 2008, en raison des chutes de neige exceptionnelles, la Ville avait consenti un prêt remboursable sur trois ans aux arrondissements, afin de faire face aux coûts additionnels de déneigement. Nous avons remboursé à la Ville la troisième tranche de 656 700 \$ de ce prêt. Le surplus de gestion soit la somme de 1 187 100 \$ nous permettra de constituer des réserves.

Budget d'investissement – Résultats 2011

- Au niveau du budget d'immobilisations, une enveloppe de 5 148 000 \$ nous était allouée en début d'exercice. Parmi les projets les plus importants, notons :*

- L'acquisition d'un édifice sur le boulevard Métropolitain en vue de relocaliser les locaux de l'école Chénier à la suite de la reprise de celle-ci par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;
- la réfection du terrain de tennis des Roseaies;
- la réfection de la toiture de la mairie;
- des travaux à la bibliothèque;
- la réfection de chaussées et de trottoirs;
- l'acquisition de matériel roulant (camion 10 roues, tracteur hydraulique, tracteur utilitaire, épandeur à sel et accessoires);
- la suite des travaux d'aménagement du terrain de soccer et de la piscine au parc Roger-Rousseau.

L'ensemble des projets totalise des investissements de 5 499 000 \$.

Enfin, je profite de ce rapport sur la situation financière pour déposer la liste des contrats de plus de 2 000 \$ qui ont été octroyés en 2011.

Aperçu de l'année 2012

En ce qui concerne la situation financière 2012, l'enveloppe qui nous a été allouée par la Ville pour le budget de fonctionnement est de 26 294 000 \$ pour le volet dépenses et de 1 263 400 \$ pour les revenus. Comme nos prévisions budgétaires étaient plus élevées que la dotation obtenue, nous avons dû maintenir une taxe locale. Notre budget en début d'année était de 29 031 800 \$ concernant les dépenses et de 1 263 400 \$ pour les revenus. Ce budget est sensiblement le même que par les années antérieures, si l'on tient compte des coûts d'indexation et des augmentations prévues en matière de rémunération, ainsi que des frais engendrés pour la relocalisation temporaire des activités qui se déroulaient à l'école Chénier.

Nous espérons à ce stade-ci pouvoir terminer l'année en équilibre budgétaire. Les précipitations peu abondantes du début de l'année contribueront positivement à la situation financière de l'arrondissement. Cependant les chutes de neige de la fin d'année pourraient influencer nos résultats financiers.

En matière de budget d'immobilisations pour 2012, notre enveloppe s'établit à 5 994 000 \$. Parmi les travaux à réaliser, notons des travaux de réfection du stationnement à la mairie, des travaux de rénovation de certains locaux au centre Roger-Rousseau, l'acquisition de matériel roulant, des travaux de réaménagement au parc Goncourt ainsi que le début des travaux de réaménagement du centre de loisirs à la suite de la relocalisation des espaces de l'école Chénier. Certains de ces projets sont déjà réalisés, alors que d'autres s'amorceront à l'automne et pour certains se poursuivront en 2013.

Orientations budgétaires 2013

Nous venons tout juste de recevoir notre enveloppe budgétaire pour l'année 2013. Il est donc tôt pour établir des scénarios. La Direction de l'arrondissement travaillera cet été avec chacune des Directions à la préparation du budget en ayant pour objectif de maintenir des services de qualité. Notons cependant que contrairement aux années antérieures, nous avons reçu une enveloppe ajustée positivement, bien que celle-ci ne soit pas à la hauteur de nos besoins.

Enfin, notre programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 est déjà préparé et déposé à la séance portant exclusivement sur l'adoption du budget d'immobilisations.

En conclusion

L'arrondissement est toujours soucieux de gérer les finances publiques avec prudence et rigueur tout en étant résolument déterminé à offrir des services de proximité de qualité à la population angevine. J'estime que c'est grâce à l'engagement des citoyens et citoyennes, des organismes et de nos employés que nous pouvons continuer à offrir des services de haut niveau. Je profite de ce rapport pour les remercier tous pour leur contribution à cette tradition d'excellence qui fait de l'arrondissement d'Anjou l'un des arrondissements où la qualité de vie est des plus appréciée.

Résultats financiers annuels 2012 – Exercice terminé le 31 décembre

Activités de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	2012		2011
	Total		Total
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus			
Taxes			
Palements tenant lieu de taxes			
Transferts	116	35	30
Services rendus	970	1 282	1 282
Imposition de droits	126	353	673
Amendes et pénalités	40	46	51
Intérêts			
Autres revenus	11	10	40
Dotation budgétaire	27 769	27 596	26 664
	<u>29 032</u>	<u>29 322</u>	<u>28 740</u>
Dépenses de fonctionnement			
Administration générale	4 769	3 644	4 166
Sécurité publique	141	190	148
Transport	8 899	9 684	9 037
Hygiène du milieu	3 480	3 858	3 747
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 039	1 161	1 172
Loisirs et culture	10 521	11 024	10 423
Frais de financement	102	102	107
	<u>28 951</u>	<u>29 663</u>	<u>28 800</u>
Surplus (déficit) de l'exercice	<u>81</u>	<u>(341)</u>	<u>(60)</u>
Financement			
Remboursement de la dette à long terme	(81)	(81)	(77)
Affectations			
Activités d'immobilisations			
Surplus non affecté			
Surplus affecté			215
Réserves financières et fonds réservés			
Montant à pourvoir dans le futur		119	
		<u>119</u>	<u>215</u>
Surplus (déficit) de gestion selon budget modifié		<u>(303)</u>	<u>78</u>
Corrections - Corporatif		122	1 109
Surplus (déficit) de gestion		<u>(181)</u>	<u>1 187</u>

Résultats financiers annuels 2012 – Exercice terminé le 31 décembre

Activités d'immobilisations à des fins fiscales

(en milliers de dollars)	2012		2011
	Total		
	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus Transferts			
Autres revenus			
Contributions des promoteurs			
Autres			
	0	0	0
Affectations			
Activités de fonctionnement			
Excédent des activités de fonctionnement affecté et fonds réservés			283
	0	0	283
Financement par emprunt/à financer	5 994	3 427	5 216
Total	5 994	3 427	5 499
Acquisition d'immobilisations			
Administration générale	267	690	447
Sécurité publique			
Transport	1 154	858	855
Hygiène du milieu			142
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	35	9	
Loisirs et culture	4 538	1 870	4 055
Total	5 994	3 427	5 499



FAITS SAILLANTS

Forum de discussion sur le Plan local de développement durable



Dans le cadre de l'élaboration du *Plan local de développement durable*, s'est tenu, le 26 septembre 2012, un Forum de discussion destiné aux citoyens ainsi qu'aux représentants de différents milieux afin de contribuer à l'atteinte des objectifs prévus dans ce plan. Cette consultation a permis à l'arrondissement d'échanger avec les différents intervenants sur les priorités du territoire angevin. De cet exercice, l'administration locale a pu extraire les suggestions et les commentaires de la population angevine autour des six grands axes suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, les commerces et les institutions;
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
- Promouvoir le volet social (solidarité, équité et relève).

L'atteinte des objectifs en matière de développement durable demande un travail de concertation entre les différents acteurs locaux et ce Forum de discussion constitue un pas important dans cette direction. La participation des citoyens a d'ailleurs fait de cet événement un succès.

Le parc industriel prend un virage vert

En inaugurant, en juillet 2012, le SERIC (Services environnementaux et récupération industrielle collectifs), l'arrondissement d'Anjou a démontré de façon marquante son désir d'améliorer la qualité de notre milieu de vie. En effet, ce nouvel organisme d'économie sociale parrainé par l'Association des industriels d'Anjou, offre depuis septembre des services de récupération de papier et de carton ainsi que des services d'accompagnement aux industries d'Anjou afin qu'elles adhèrent à une véritable culture de développement durable, assortie d'une bonne gestion des matières résiduelles. L'organisme vient répondre aux besoins des industries désireuses de prendre le virage vert et se conformer ainsi aux règles gouvernementales en vigueur et à venir. Cet organisme permettra donc aux entreprises d'implanter à faible coût des mesures de développement durable au sein de leur organisation. D'autres services complémentaires seront

également déployés relativement aux besoins des différentes industries. Soulignons au passage qu'il s'agit d'une première au Québec.

Les modifications réglementaires

Permis de construction

Règlement 11-018

Le nouveau règlement sur la construction et la transformation de bâtiments, applicable à tout le territoire de la ville de Montréal, est désormais en vigueur. Lors d'une demande de permis pour un projet de construction ou de transformation de bâtiment existant, il oblige, entre autres, les propriétaires à soumettre plusieurs documents.

Heures d'ouverture des parcs

Règlement n° 1607

Les parcs de l'arrondissement sont dorénavant fermés dès 22 h. En ce qui a trait aux différents plateaux sportifs (soccer, tennis, baseball...), ils sont inaccessibles de 23 h à 7 h. Il est donc interdit de se retrouver dans ces aires en dehors des heures d'ouverture.

Dans la même intention, soit celle d'assurer la tranquillité aux citoyens, l'arrondissement a réduit les heures où il est possible d'exécuter des travaux de construction, de réparation d'un véhicule à moteur ou autre type de travaux de même nature. Ainsi, ces travaux sont autorisés uniquement :

de 7 h à 20 h du lundi au vendredi;
de 8 h à 17 h les samedis et dimanches.

Le nouvel aménagement du parc Goncourt

Le parc Goncourt a subi, le printemps dernier, des travaux de réfection afin de faire peau neuve. C'est le 5 juillet 2012 que la population angevine a pu profiter des transformations effectuées au cours du printemps. Des jeux illustrant le thème du cirque sont destinés aux enfants de 2 à 5 et de 6 à 12 ans. Par ailleurs, le terrain de pétanque a également été modernisé et pourvu d'un éclairage permettant ainsi aux joueurs d'étirer leur partie jusqu'en soirée.

Il est à noter que de nouvelles balançoires et une unité de services avec toilettes et lavabos sont, en outre, à la disposition des usagers. Ces jeux représentent un investissement de 603 000 \$ subventionné à raison de 298 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration des aménagements de parcs (PAAP).

Les rénovations au Centre Roger-Rousseau

D'importantes rénovations ont été réalisées au Centre Roger-Rousseau, au rez-de-chaussée, en début d'année 2012. Le réaménagement des espaces a permis de fournir à l'Association de soccer Anjou et à l'Association de baseball mineur d'Anjou de bénéficier de locaux mieux adaptés à leur besoin. En somme, une salle pour les patineurs et des toilettes adaptées ont été aménagées en plus de plusieurs salles de réunion. Un grand dépôt-loisir occupe également une partie du rez-de-chaussée dans lequel sont rangés tous les équipements et le matériel requis pour la réalisation des activités de la Direction CSLDS.

Le coût des rénovations s'élève à 503 000 \$.

Il est à noter qu'une deuxième phase de travaux est prévue en 2013 et elle consistera à refaire le revêtement extérieur et la toiture du bâtiment.

La démarche MADA



Afin de mieux répondre aux besoins des aînés actuels et futurs et d'encourager le vieillissement actif, la Ville de Montréal s'est engagée dans la démarche *Municipalité amie des aînés*. De son côté, l'arrondissement d'Anjou a démarré sa propre démarche MADA et agit à titre de chef de file dans ce dossier. C'est pourquoi, un comité MADA-Anjou a été mis sur pied afin de réunir les acteurs clés d'un projet qui se conclura par l'adoption d'un plan d'action angevin. Ce plan constitue une façon concrète d'adapter le milieu de vie à la réalité des aînés et d'encourager le vieillissement actif. Elle permet de bien cerner leurs besoins de façon spécifique et de déployer des mesures concrètes et pertinentes à ces derniers.

Considérant la part notable que représentent les personnes âgées au sein de la population angevine, cette démarche représente une façon de contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. Pour l'arrondissement, cette approche veut dire développer « le réflexe aînés » dans quatre grands engagements prioritaires :

- *Offrir aux personnes âgées un milieu de vie stimulant et dynamique;*
- *Tout en intégrant les principes MADA dans les travaux, aménager l'espace public pour le rendre accueillant, accessible et sécuritaire pour les personnes de troisième âge;*
- *Améliorer l'accessibilité à l'information pour les personnes âgées;*
- *Tout en intégrant les principes MADA dans les travaux, faciliter les déplacements des personnes âgées dans l'arrondissement.*

C'est d'ailleurs dans cette optique que le projet pilote d'un jardin communautaire a été mis sur pied. Les jardiniers aînés ont pu expérimenter le jardinage sur des bacs surélevés et ainsi éviter de se pencher. Ce projet tend à encourager le maintien d'un mode de vie actif, c'est ce que souhaite l'arrondissement.

La SPCA au service des Angevines et des Angevins

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) prend la relève du Berger Blanc inc. et est maintenant au service des citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'Anjou. Ayant comme principale visée de protéger les animaux et de s'assurer de leur bien-être, l'organisme se fonde sur des principes humanitaires et aspire à développer dans les collectivités une compassion pour tout être vivant.

Dans le but de maintenir le contrôle animalier sur le territoire d'Anjou, la SPCA se charge de ramasser les animaux errants, dangereux, nuisibles ou morts, à l'exception des muridés (ex : mulot, rat, souris). Elle s'engage également à recueillir les animaux morts ou vivants dont les Angevines et les Angevins souhaitent se départir pour les offrir ensuite en adoption ou ultimement les euthanasier. Un soutien téléphonique ainsi qu'un accueil au comptoir sont offerts en tout temps par la SPCA de façon à garantir l'efficacité des services offerts.

Il est à noter que certains services sont offerts gratuitement alors que d'autres sont tarifés.





ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE

Les fêtes

Fêtes de quartier

Des fêtes de quartier ont eu lieu les mercredis soirs dans quatre parcs de l'arrondissement de juillet à août. Au programme : hot-dogs, amuseurs de foule, ateliers de maquillage et de tatouage, manèges mécaniques, structures gonflables, spectacles destinés à la famille, etc. Ainsi, le 6 juillet il y a eu fête à la place Chaumont; le 11 juillet la fête s'est déroulée au parc de Talcy; le 1^{er} août, c'était au tour du parc des Roseraies de recevoir les Angevins et la dernière festivité a pris place au parc Roger-Rousseau, le 15 août.

De plus, trois concerts sur l'herbe ont eu lieu le 18 juillet, au parc d'Antioche, le 25 juillet au parc André-Laurendeau et le 8 août au parc Goncourt. Tous ces événements ont été de remarquables réussites.

Fête de la famille 2012



Dans le cadre de la semaine québécoise des familles, l'arrondissement d'Anjou a organisé la 9^e édition de la *Fête de la famille*. Plus de 1 500 personnes ont participé dans la bonne humeur, en dépit de la température pluvieuse, à cette fête qui s'est tenue le 2 juin de 10 h à 15 h, à l'aréna Chénier. Petits et grands ont apprécié la foule d'activités organisées à leur intention par l'arrondissement et par les organismes communautaires : ateliers de bricolage, kiosques d'information sur les services offerts par l'arrondissement et par les organismes communautaires, sportifs et culturels d'Anjou, structures gonflables, etc. En plus de toutes ces activités, un dîner hot-dog et de la pizza aux tomates a été offert à tous entre 11 h 30 et 12 h 30. Tous les participants ont eu bien du plaisir et se sont donné rendez-vous en 2013.

Cette fête a été organisée par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement en collaboration avec plusieurs organismes angevins et le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal.

La journée « Portes ouvertes »

Pour une septième année consécutive, l'arrondissement d'Anjou a organisé une journée « Portes ouvertes », afin de permettre aux citoyennes et aux citoyens de se familiariser avec l'ensemble des services qui leur sont offerts tout en se réunissant dans une ambiance festive. Par cette journée ensoleillée, les Angevins avaient rendez-vous le samedi 15 septembre dans l'aire de stationnement de la mairie d'arrondissement.

Les journées « Portes ouvertes » s'inscrivent dans une série d'activités que le conseil d'arrondissement a proposée dans le cadre de la Politique de la famille adoptée en 2005. Elles contribuent au développement du sentiment d'appartenance à notre communauté. Les élus et le personnel ont rencontré en 2012 plus de 4 000 citoyens... petits et grands. C'est donc dire que cette activité a connu un succès sans précédent!

Au programme : expositions, déchiquetage de documents personnels, visites guidées, vente de livres d'occasion, tour de Ville, épluchette de blé d'Inde, tournois de pétanque, kiosques d'information, ateliers de maquillage, mascottes, structures gonflables, promenades en train pour enfants, etc.

L'hommage aux bénévoles

De nombreuses personnes de notre collectivité se préoccupent du sort d'autrui et décident d'œuvrer au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Elles accomplissent de nombreuses actions altruistes au sein de notre communauté et permettent ainsi à de nombreux individus de briser l'isolement, de vivre des moments de bonheur et d'éprouver un sentiment de plaisir ou de bien-être. Leur action bénévole met en évidence les valeurs fondamentales, tout en offrant un bel épanouissement individuel en toute simplicité.

Ainsi, le 18 octobre 2012, pour une septième année consécutive, l'arrondissement d'Anjou a convié ses bénévoles à une réception pour les remercier de la générosité de leur engagement et souligner l'œuvre qu'ils accomplissent tous les jours au sein de la communauté angevine. Un hommage émouvant leur a été rendu devant près de 700 personnes réunies au Club de golf métropolitain Anjou.

Somme toute, 10 personnes ont été honorées pour leur dévouement exceptionnel dans trois catégories : *Relève bénévole*, *Grand bénévole*, et *Bénévole de soutien*.

Les concours

Maisons fleuries

Le concours Maisons fleuries vise à reconnaître et récompenser les efforts des citoyens de l'arrondissement qui s'efforcent d'embellir leur milieu de vie.

Chaque année, à la fin de juillet, les membres du comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou sillonnent les rues du territoire pour y déceler les plus beaux parterres et balcons fleuries. Par la suite, un photographe immortalise sur pellicules les aménagements retenus.

Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque-souvenir.

Décorations de Noël

Chaque année, le comité d'embellissement de l'arrondissement d'Anjou invite les citoyens à participer au concours de Décorations de Noël. Pour ce faire, il suffit de décorer l'extérieur de son lieu de résidence ou de son commerce et de laisser ses décorations allumées, après 18 h, aux dates indiquées.

En décembre, les membres du comité parcourent les rues à la recherche des plus belles décorations pour ensuite les prendre en photo. C'est en faisant la revue des clichés que les juges en viennent à un consensus. Les critères leur permettant de faire la sélection des gagnants étaient basés sur l'originalité, la disposition des divers éléments et l'harmonie des couleurs. Ce concours est une véritable tradition qui installe la magie du temps des fêtes sur le territoire angevin.

Au maximum, deux gagnants sont choisis par catégorie et par quartier. Les personnes qui ont gagné deux années consécutives ou deux fois en quatre ans ne sont pas retenues deux années de suite. Tous les participants ont une chance égale de gagner. Enfin, une soirée spéciale est organisée, au cours de laquelle les gagnants reçoivent une plaque commémorative.

Le défilé du père Noël

Sous le thème *Fantaisies givrées*, le traditionnel défilé du père Noël a attiré encore cette année des milliers de spectateurs dans les rues d'Anjou. Le signal de départ a été donné le vendredi 16 novembre 2012 à 19 h au Centre communautaire Chénier. Tout au long du parcours de 3,4 km, les spectateurs ont été enchantés à la vue des costumes colorés, des tableaux animés, chars allégoriques, corps de clairons, ensembles musicaux, chorégraphies, décors illuminés, numéros de clown et animations de tous genres. Nous devons la tenue du défilé du père Noël à la corporation le Festival Anjou Inc. Les préparatifs se sont effectués sous l'œil attentif du concepteur et directeur du artistique du défilé, M. André St-Laurent. Nous avons également pu compter sur la collaboration de plusieurs organismes communautaires angevins et de divers services municipaux.





RÉALISATIONS 2012

Les informations aux citoyens

L'administration se fait un devoir de bien informer la population. C'est dans cette optique qu'il faut considérer tous les travaux – bulletins d'information *Regards sur Anjou*, *Répertoire des activités de loisirs*, annonces et communiqués dans le journal local, lettres aux citoyens, avis aux résidants et autres – ayant été réalisés en 2012.

Les bulletins d'information *Regards sur Anjou* sont publiés à raison de 10 numéros par année. La distribution en est assurée par la Société canadienne des postes sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel. D'intérêt général, les bulletins d'information portent sur des sujets très variés : les projets d'envergure, les services de proximité, les renseignements utiles à connaître, la réglementation municipale, les activités ponctuelles, les services aux entreprises et autres.

Plusieurs annonces et communiqués ont été publiés dans le journal *Flambeau de l'Est* tout au long de l'année 2012. Dans tous les cas, il s'agissait d'informer les citoyennes et citoyens sur des services rendus par l'arrondissement ou encore, sur la chose municipale en général.

Quant au *Répertoire d'activités de loisirs*, il a été distribué au printemps, à l'automne et à l'hiver dans tous les foyers angevins. La raison d'être de ces publications est d'informer les résidants sur la panoplie d'activités de loisirs offertes par l'arrondissement et par les associations angevines.

Le site Internet

Le site Internet de l'arrondissement d'Anjou a été revisité et une importante mise à jour a été effectuée au niveau du contenu, à partir de l'été suite à l'arrivée de l'agent principal de communication sociale. Il convient de mentionner que ce poste a été fourni par la Ville de Montréal. Le contenu a été revu en collaboration avec l'équipe Internet de la Division des communications numériques et graphiques (Direction des communications).

La Banque d'information 311

Avec plus de 2 800 fiches documentaires, la Banque d'information 311 offre des renseignements pratiques sur presque tous les sujets touchant la vie municipale : services offerts, règlements, événements, activités, etc. pour répondre aux questions les plus fréquemment posées. Cette banque est devenue essentielle pour fournir aux citoyens des informations de qualité lorsqu'ils s'adressent à la Ville, que ce soit par téléphone, en utilisant le portail Internet ou en se présentant en personne à un comptoir de services.

La Direction des affaires publiques et du greffe de l'arrondissement s'assure que les fiches soient conformes aux exigences de la Section de l'expertise et du soutien 311. Environ 97 fiches documentaires portent sur Anjou. Elles sont régulièrement révisées par le personnel de l'arrondissement.

Le bureau Accès Anjou

Services offerts

Le bureau Accès Anjou est l'accès principal à toute une gamme de services municipaux. Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel du bureau Accès Anjou se charge des services suivants :

- Informations générales;
- courriels des citoyens (BAM virtuel);
- bacs de recyclage;
- carte Accès Montréal;
- consultation des documents publiés par la Ville;
- extrait du rôle d'évaluation;
- permis pour chien;
- paiement des constats d'infraction et des taxes municipales;
- réception des plaidoyers de non-culpabilité (contestation);
- renseignements généraux relatifs à la cour municipale;
- impression;
- plaintes et requêtes;
- plan de l'arrondissement (rues);
- rapports d'accidents (SPVM);
- formulaire de réclamation;
- répertoire des industries d'Anjou;
- assermentation.

Les employés du bureau Accès Anjou ont répondu à 23 447 appels téléphoniques au cours de l'année. Il est intéressant de constater que 11 467 des appels étaient destinés à l'arrondissement d'Anjou tandis que 11 980 appels étaient dévolus aux autres arrondissements et à la Ville de Montréal, en général. De plus, le personnel a également traité 481 courriels provenant des citoyens.

Les assermentations

Que ce soit pour obtenir un certificat de vie ou un certificat de résidence, pour faire valider ou authentifier un document, de plus en plus de personnes ont recours à un commissaire à l'assermentation de l'arrondissement d'Anjou. En 2012, on dénombre plus de 1 300 demandes d'assermentation. Le service a été presque autant utilisé qu'en 2011 où l'on enregistrait un total de 1 312 demandes.

Accès à l'information

Au total, en 2012, 105 demandes ont été adressées à l'arrondissement d'Anjou en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements*

personnels. Compte tenu des délais prescrits par la loi, un suivi très rigoureux a été fait dans chaque cas.

Les Bibliothèques

Fréquentation et programmes d'animation

Les deux bibliothèques de l'arrondissement ont accueilli plus de 250 584 visiteurs, faisant de 2012 la meilleure année de toute l'histoire des bibliothèques. La fréquentation des bibliothèques ne cesse de croître d'année en année. Le tableau qui suit permet de constater la progression notable au cours des cinq dernières années.

Statistiques de la bibliothèque Jean-Corbeil et de la bibliothèque du Haut-Anjou

	2008	2009	2010	2011	2012
Prêts	201 057	223 130	225 934	229 669	244 248
Visiteurs	186 339	198 103	213 952	224 604	250 584
Vente de livres	3 251	4 429	4 890	5 489	5 600

Activités d'animation

Activités d'animation	Séances 2011	Séances 2012	Participants 2011	Participants 2012
Adultes	8	7	80	99
Jeunesse	28	46	582	880
Extérieures	7	9	167	2 000
Littéraires	8	18	78	170
Scolaires	56	72	2 945	3 633
CPE et garderies	41	54	1 084	1 634
Club de lecture TD	11	11	321 inscrits	272 inscrits
Formation Internet	19	27	51	128
Heure du conte	52	75	181	432
Projections de films	19	29	1164	1 618
TOTAL	249	348	6 653	10 866

L'année 2012 a été marquée notamment par un accroissement notoire des activités d'animation. Nous pouvons également constater une augmentation significative des participations aux animations jeunesse, sans doute attribuable à l'ajout de la programmation de nouvelles activités telles que *Les jeudis agités* et les animations pour les 0 à 2 ans dans le Haut-Anjou ou encore les ateliers *Les débrouillards*. Le dévouement du nouveau bibliothécaire de la bibliothèque du Haut-Anjou a permis d'élargir l'offre des animations aux écoles et aux garderies du secteur.

Par surcroît, l'éventail des activités destinées aux adultes a été élargi et la programmation a été principalement conçue dans le but de répondre aux besoins des aînées : les conférences mensuelles du jour sur des sujets d'intérêt, une programmation d'initiation aux outils numériques, des ateliers et clubs littéraires matinaux. Soulignons également la mise en place du magnifique programme d'intégration *Les Mots partagés* destiné aux nouveaux arrivants afin de leur permettre de découvrir l'autre à travers la littérature.

Les efforts déployés afin de joindre les clientèles plus réticentes ont été soutenus, en offrant notamment des activités à l'extérieur des bibliothèques: animations dans les écoles, rencontres avec les responsables des loisirs dans les résidences, animations estivales dans les parcs, animation lors des fêtes dans l'arrondissement, présence lors des activités organismes locaux.

Comité consultatif d'urbanisme

Sa mission est de formuler des recommandations au conseil d'arrondissement en ce qui a trait à l'urbanisme et le zonage. L'avis préalable du comité est impératif à l'adoption d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), d'une dérogation mineure, d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, d'une demande de démolition ainsi que d'une demande de conversion d'immeubles locatifs en copropriétés divisées. Le comité agit à titre consultatif excepté pour les demandes de démolition où il détient un rôle décisionnel.

En 2012, le comité était constitué de 15 personnes, comprenant cinq membres du conseil et 10 résidents de l'arrondissement.

Il est à noter qu'en janvier deux postes étaient vacants et que le comité était alors composé des 13 membres suivants :

- M^{me} Michelle Di Genova Zammit Conseillère d'arrondissement et présidente du comité
- M. Luis Miranda Maire de l'arrondissement et vice-président du comité
- M^{me} Andrée Hénault Conseiller de ville pour l'arrondissement d'Anjou
- M. Gilles Beaudry Conseiller d'arrondissement
- M. Paul-Yvon Perron Conseiller d'arrondissement
- M^{me} Francine Beauchamp Représentante des citoyens
- M. Bruno Desmarais Représentant des citoyens
- M. André Genty Représentant des citoyens
- M^{me} Nicole Rouillard Représentante des citoyens
- M^{me} Mireille Bonin Représentante des citoyens
- M. Mario Bocchicchio Représentant des citoyens
- M. Sylvain Michaud Représentant des citoyens
- M. Vincent Rotiroti Représentant des citoyens

Dès février, les deux membres suivants se sont joints au comité :

- M. Jacques Gauthier Représentant des citoyens
- M^{me} Raphaëlle Poulin-Gagné Représentante des citoyens

Quatre personnes-ressources ont appuyé le comité au courant de l'année 2012 :

M^{me} Isabelle Ménard, la directrice du Développement du territoire et études techniques, a assumé la fonction de secrétaire du comité et a animé les réunions;

M^{me} Chantal Tremblay, conseillère en aménagement, a animé les réunions et collaboré à la préparation des dossiers;

M^{me} Michèle Demers, agente technique en urbanisme, a préparé les dossiers présentés aux réunions et a animé les rencontres lors des absences de M^{me} Chantal Tremblay;

M. André Christin, urbaniste-conseil.

Rencontres du comité

Dans le cadre des séances régulières, le comité s'est réuni à 10 reprises

- 16 janvier 2012
- 6 février 2012
- 5 mars 2012
- 2 avril 2012
- 30 avril 2012
- 4 juin 2012
- 10 septembre 2012
- 1^{er} octobre 2012
- 5 novembre 2012
- 3 décembre 2012

Afin de traiter plusieurs dossiers lors de la saison estivale, une séance spéciale a été ajoutée le 3 juillet 2012.

Zonage et urbanisme

En somme, 119 dossiers ont été présentés au comité pour analyse et recommandation. La répartition des dossiers va comme suit : 77 demandes de PIIA, 37 demandes de dérogations mineures, deux modifications réglementaires et trois demandes de démolition. Le comité a été consulté, entre autres, pour certains règlements concernant le zonage (RCA 40) ainsi que sur l'intégration d'un nouveau territoire assujéti au règlement sur les PIIA. Plusieurs projets joignaient à la fois une demande de dérogation mineure et l'approbation d'un PIIA. Il est à noter que dans de tels cas, les demandes ont été comptabilisées séparément.

Le nombre de dossiers soumis au comité est en progression par rapport aux années précédentes. Encore cette année, les demandes de PIIA représentent la plus importante proportion des dossiers traités (77). Parmi ceux-ci, les demandes relatives à un projet d'installation d'une enseigne (46) constituent la majorité des dossiers traités.

Les plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

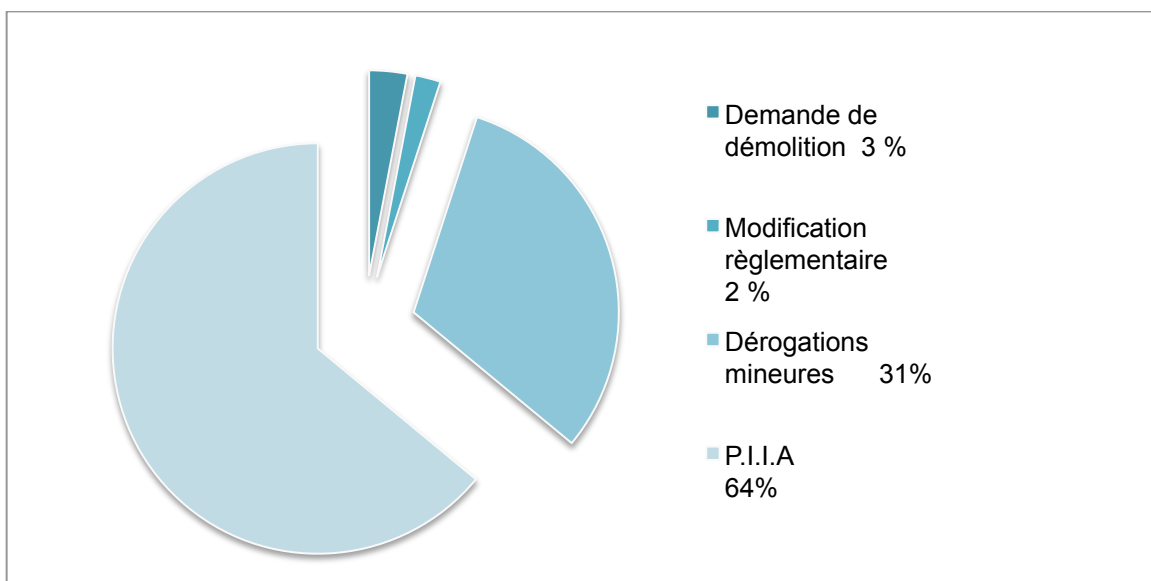
Un règlement relatif aux PIIA identifie des territoires et des catégories de construction devant faire l'objet d'une évaluation qualitative au moment d'une demande de permis. Cette évaluation permet d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des projets. Les critères permettant d'atteindre ces objectifs sont définis en fonction des différents territoires et des catégories de construction.

Dérogations mineures

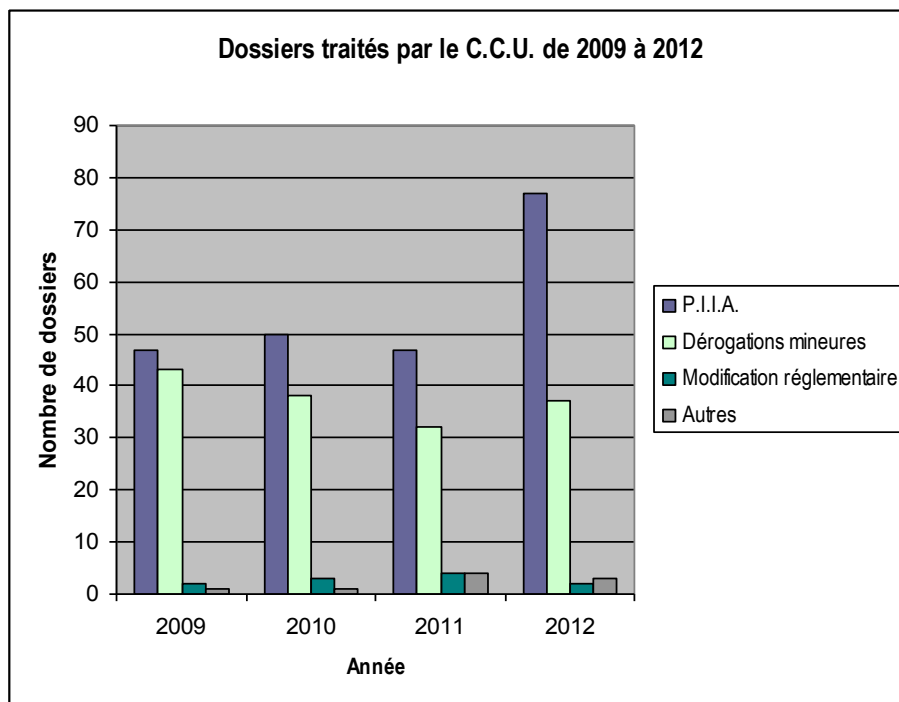
Ces demandes constituent des procédures d'exception (Règlement 1557). En vertu de ce règlement, le conseil d'arrondissement peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la

régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquelles ne satisfont pas à toutes les dispositions du règlement de zonage ou de lotissement.

Répartition des dossiers 2012



Dossiers traités par le CCU de 2009 à 2012



Les travaux publics

Voirie municipale et déneigement

De toutes les activités qui relèvent des travaux publics, la voirie mobilise beaucoup d'efforts, et ce, sans aucun doute. On n'a qu'à penser au déneigement, à l'entretien des routes, aux égouts, à l'aqueduc. Ce sont des dossiers qui, selon les circonstances, peuvent devenir des enjeux majeurs pour la population.

Le personnel rattaché à ces services varie d'une saison à l'autre et d'une activité à l'autre. Le réseau compte 146 kilomètres de rue et 215 kilomètres de trottoirs. En ce qui concerne le déneigement, les employés municipaux sont responsables de l'entretien de cinq secteurs sur huit, soit près de 75 % de l'ensemble du territoire. La saison hivernale 2012 nous a laissé 248,1 centimètres de neige. Pour maintenir les rues sécuritaires, sept opérations de chargement ont été nécessaires au cours de l'année. La tempête du 27 décembre a été la cause d'une opération très complexe compte tenu de la période du temps des Fêtes et de la bordée de neige de 55 cm.

Précipitations de neige pour l'année 2012

Mois	CETEN (cm)
Janvier	61,2
Février	29,8
Mars	32,2
Avril	0
Novembre	1,7
Décembre	123,2
TOTAL	248,1

En 2012, près de 4 300 tonnes de sel, 1 250 tonnes de pierre et 52 000 litres de chlorure de magnésium ont été utilisés pour maintenir les rues et les trottoirs sécuritaires. L'épandage d'abrasif sur les trottoirs est une activité pratiquement quotidienne durant la saison froide. Cette activité a entraîné des déboursés de plus de 385 957 \$ en plus de la main-d'œuvre.

Pour ce qui est des travaux d'asphalte, quelque 400 tonnes métriques d'asphalte chaud et 1 500 sacs d'asphalte froid ont été indispensables afin de maintenir les rues en bonne condition. Les trous dans la chaussée demeurent un dossier important et, malgré un effort constant à ce chapitre, cette activité relève du quotidien. En effet, dans une très courte période de temps, suite à un changement subit de la température, les « nids-de-poule » refont surface et se multiplient parfois à un rythme effroyable.

▾ Le budget de la voirie a été de 1 003 418 \$ et celui du déneigement, 3 397 588 \$.

Aqueduc et égouts

Le territoire de l'arrondissement d'Anjou est desservi par un réseau d'aqueduc composé de 786 bornes d'incendie, 1 700 vannes d'aqueduc, le tout contrôlé par plus de 6 848 boîtes de service. Le réseau d'égout est composé de 4 600 puisards et 2 400 regards. Ce même réseau s'étend sur 38,2 km d'égout sanitaire, 47,6 km d'égout pluvial dans le secteur au nord de l'autoroute 40 et 66 km d'égout combiné au sud de l'autoroute 40.

L'an dernier, un total de 392 requêtes a été traité, soit 274 pour les services d'aqueduc et 118 relativement aux égouts.

En plus des différentes requêtes, nos équipes ont effectué plus de 250 interventions en excavation. Toutes les bornes d'incendie ont été inspectées, réparées et, à l'occasion remplacées (sept). En ce qui concerne les fuites, 36 ont été colmatées dans les 24 heures suivant le constat. Pour ce qui est des vannes de rue, 90 réparations ont été effectuées et il en a été de même pour neuf puisards ainsi que pour plusieurs regards, entrées de services d'égouts et d'aqueduc. Le nettoyage de 2 369 puisards a également été réalisé. On dénombre également l'inspection de 550 vannes et le nettoyage de conduit d'égout s'étendant sur 9,6 km.

➤ Le budget de l'aqueduc et des égouts a été de 942 535 \$.

Bâtiments

Nous retrouvons, sur le territoire angevin, 24 bâtiments avec différentes fonctionnalités, ainsi que quatre stations de pompage qui sont reliées directement au système d'égout de l'arrondissement.

Le groupe d'employés, qui comprend également les plombiers et les électriciens, a traité plus de 300 requêtes tout en effectuant le programme d'entretien régulier. Il importe également de souligner les efforts constants qui ont été déployés pour le programme de cadenassage et l'implantation d'un programme d'entretien préventif d'une station de pompage.

➤ Le budget pour les bâtiments a été de 1 040 619 \$.

Éclairage et circulation

L'arrondissement d'Anjou, afin de faciliter la circulation et assurer la sécurité des citoyens, est pourvu de 24 feux de circulation, de plus de 2 700 lampadaires de rues et quelque 319 luminaires dans les parcs et stationnements. Une équipe de trois électriciens s'occupe de maintenir opérationnel l'ensemble du réseau et deux personnes sont responsables des panneaux de circulation. Au total, 248 requêtes ont été traitées.

➤ Le budget pour l'éclairage et la circulation a été de 598 512 \$.

Atelier mécanique

Les travaux publics ont la responsabilité de la gestion et de l'entretien du parc de véhicules, lequel est composé de 100 véhicules motorisés et de 12 remorques de tous genres. Pour ce faire, un

groupe de huit mécaniciens, sous la supervision d'un chef de section, assure un service de 18 heures par jour, huit mois par année et 24 heures par jour pour les mois d'hiver.

En plus de quelque 3 500 interventions mineures sur les différents véhicules de la Direction, l'équipe de l'atelier mécanique a réalisé :

- l'inspection et la réparation de 26 véhicules lourds, trois fois l'an, en conformité avec la loi 430;
- l'inspection et la réparation de 37 camionnettes et fourgonnettes;
- l'inspection et la réparation de 34 pièces de machinerie lourde et machines-outils;
- l'inspection et la réparation de 24 remorques et 18 chasse-neige.

L'équipe de la mécanique a aussi la responsabilité de l'entretien des véhicules des loisirs et du développement du territoire.

Au cours de l'année, l'arrondissement s'est doté de plusieurs équipements via le Programme triennal d'immobilisation (PTI) :

- un tracteur chargeur sur roues et chasse-neige;
- une chenillette Bombardier;
- un camion, atelier signalisation;
- un camion 10 roues épandage, abrasif et transport;
- un automobile urbanisme;
- huit camionnettes;
- deux saleuses époque;
- deux saleuses usagées;
- un BT asphalte.

➤ Le budget pour l'atelier mécanique a été de 1 798 613 \$.

Parcs et espaces verts

Nous retrouvons dans l'arrondissement d'Anjou 18 parcs, 78 îlots de verdure, quatre mosaïques, 7 000 arbres de rue, et 6 000 arbres dans les parcs. Pour fleurir l'arrondissement, 800 m² de fleurs annuelles sont rajoutées dans les espaces verts et dans les 11 600 m² de massifs constitués d'arbustes et de vivaces.

En 2012, pour maintenir et améliorer ce patrimoine de verdure, 260 arbres ont été rajoutés, ainsi que 15 000 fleurs. Une équipe de huit personnes est nécessaire pour l'entretien des quelque 600 000 m² de pelouse. Le gazon a été coupé à plus de 11 reprises dans tous les grands espaces verts et à sept reprises dans les pentes raides et en bordure de la piste cyclable Jean-Desprez.

Au cours de l'année, 503 requêtes ont été traitées en ce qui a trait aux arbres et à l'horticulture. Durant cette même année, différents aménagements ont été réalisés dans le but d'embellir des secteurs de verdure.

Une équipe de quatre émondeurs avait la responsabilité de l'entretien des quelque 13 000 arbres de l'arrondissement en plus de répondre aux différentes demandes des citoyens.

Notons également que le programme de contrôle de l'agrile du frêne a suscité 733 requêtes.

➤ Le budget pour les parcs et espaces verts a été de 1 216 086 \$

Propreté

Parmi la panoplie des services qui relèvent des Travaux publics, la propreté demeure une activité essentielle, car le résultat du travail exécuté par l'équipe est relié directement à l'image que projette l'arrondissement. Le travail est divisé entre une équipe de jour constituée généralement de six personnes et de quatre employés le soir, et ce, du lundi au vendredi. L'équipe dispose, en 2012, de quatre balais de rue, d'un camion arroseur et d'un petit véhicule aspirateur « Shop Vac », pour l'entretien des quelque 146 kilomètres de rues, des 215 kilomètres de trottoirs, ainsi que des stationnements publics.

En terminant, il convient de souligner l'important travail que représente l'entretien des voies de desserte qui par leur configuration et l'achalandage accumulent beaucoup de détritiques le long de leur parcours. Un véhicule spécial équipé d'un aspirateur industriel « MAD VAC » est en service, depuis 2011, pour la propreté.

➤ Le budget pour la propreté a été de 657 290 \$.

Divers travaux de construction réalisés sur le territoire en 2012

Au cours de l'année, plusieurs travaux de réfection ont été effectués sur le territoire angevin :

- ✓ **Travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et des entrées de service**
Avenue Guy, entre l'avenue Georges et l'avenue Chaumont
Avenue Dalkeith, entre place Dalkeith et l'avenue Merriam
Place Dalkeith
Avenue Villars
- ✓ **Projet d'aménagement du talus qui borde les cours arrière des propriétés sur l'impasse de l'Eau-vive**
Sur l'Impasse de l'Eau-vive
- ✓ **Travaux de reconstruction des trottoirs et de la chaussée et installation d'éclairage**
Boulevard Roi-René, entre la rue Sentennes et le boulevard Yves-Prévost.
- ✓ **Travaux de remplacement de mobilier d'éclairage**
Rue Beaubien, entre les boulevards des Galeries-d'Anjou et des Roseaies

- ✓ **Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable dans diverses rues**
Place Vaujours, de l'avenue Peterborough à l'avenue de la Loire
Avenue Cellier, de l'avenue Peterborough à l'avenue de Fougeray
Avenue de Fougeray, de l'avenue de la Loire à l'avenue de Fougeray
- ✓ **Travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable sur l'avenue Chopin**
L'avenue Chopin, entre l'avenue Fontevrault et l'avenue Tourelles
- ✓ **Mise aux normes des feux de circulation**
À l'intersection des boulevards Ray-Lawson et des Sciences
- ✓ **Implantation d'un système de feux de circulation**
Boulevard Yves-Prévost, à l'intersection de l'avenue des Ormeaux
- ✓ **Remplacement d'une conduite d'égout combiné**
Boulevard Châteauneuf, près de l'intersection de l'avenue Baldwin
- ✓ **Réfection de trottoirs et rapiéçage de pavage**
Travaux s'étendant sur plusieurs rues
- ✓ **Travaux de réfection aux alentours de la mairie d'arrondissement**
Réfection du parvis, modification du stationnement, des accès et des sentiers

L'environnement et le développement durable

Campagne de propreté 2012

En avril 2012, la population angevine était invitée par la Ville de Montréal à participer au grand ménage du printemps et à agir pour améliorer la propreté des lieux privés. Au programme, la participation active au recyclage, au nettoyage des parterres, au respect des heures d'enlèvement des ordures ménagères, etc. toutes ces petites choses, qui lorsqu'accomplies par l'ensemble de la population, peuvent donner un résultat intéressant : un environnement agréable qui plaît à l'œil et où il fait vraiment bon de vivre.

De son côté, l'arrondissement a mené une campagne de propreté très active :

- les employés des travaux publics se chargent du nettoyage des rues, des îlots de verdure, des espaces verts, de la piste cyclable, des poubelles, des trottoirs; du balayage des rues et ramassage des papiers, des feuilles mortes ainsi que de l'entretien des voies de desserte des autoroutes 25 et 40.
- l'équipe des parcs, des immeubles et des équipements de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement sociale est responsable de la propreté des parcs. Elle s'assure que les équipements, comme les jeux et les chalets demeurent en bon état. Elle veille au nettoyage des carrés de sable et des graffitis dans les parcs et à ce que les poubelles soient vidées régulièrement.

- La Direction du territoire et études techniques vérifie le bon état de l'extérieur des propriétés, incluant les terrains et les clôtures; enlève les graffitis sur les édifices publics et offre une aide spécifique aux résidants, aux commerçants et aux industriels dans le cadre du *Programme d'enlèvement des graffitis*.

Gestion des matières résiduelles



L'arrondissement d'Anjou encourage la pratique des 3RV, soit la **R**éduction, le **R**éemploi, le **R**ecyclage et la **V**alorisation des matières.

Plusieurs collectes sont offertes pour réduire la quantité des matières acheminées vers les sites d'enfouissement, permettant ainsi aux citoyennes et citoyens de participer personnellement à l'atteinte de l'objectif municipal de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles fixé par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

En 2012, la génération des matières résiduelles de l'arrondissement d'Anjou a été de 17 767 tonnes.

Collecte sélective des matières recyclables

Le programme de collecte sélective vise à récupérer les matières recyclables (papier, carton, verre, métal et plastique) et à réduire ainsi le volume des déchets destinés à l'enfouissement. La collecte sélective en bordure de rue requiert la participation des citoyens qui, chaque semaine, déposent leurs matières recyclables dans des bacs de récupération. Ainsi, les matières recueillies lors de la collecte sélective peuvent entrer dans la fabrication de nouveaux produits. Dans les secteurs résidentiels du territoire angevin, la collecte sélective est effectuée une fois par semaine, le jeudi, par une entreprise spécialisée dans ce domaine.

Collecte de branches d'arbres

En nouveauté cette année, le service de collecte de branches d'arbres a été offert à toutes les deux semaines, de mai à octobre, dans l'arrondissement d'Anjou. Pour ce faire, les citoyens et les citoyennes désireux de bénéficier du service, doivent aviser le personnel du bureau Accès Anjou dans un délai de trois jours précédant la date de la collecte.

Ce service ne nécessite aucuns frais, les citoyens doivent néanmoins suivre quelques règles afin que l'opération se déroule adéquatement. Par exemple, il leur faut :

- voir à ce que le diamètre du tronc n'excède pas 15 cm puisque cette dimension correspond à la capacité maximale de la machine;
- apporter les branches à déchiqueter en façade de la maison, au bord du trottoir;
- s'assurer que les branches n'empiètent pas sur le trottoir ni dans la rue.

Collecte des arbres de Noël

La collecte d'arbres de Noël a eu lieu les 4 et 11 janvier, ceux-ci ayant été recueillis par la compagnie Enlèvement de déchets Bergeron inc. Les sapins naturels ont été transformés en copeaux qui serviront à la fabrication de divers matériaux ou à la production d'électricité.

Collecte itinérante de résidus domestiques dangereux

En 2012, la collecte itinérante de résidus domestiques dangereux (RDD) a eu lieu le samedi 30 juin à l'édifice municipal du 7171, rue Bombardier et le samedi 6 octobre à la mairie d'arrondissement. Les matières acceptées lors de la collecte des RDD sont les aérosols, les batteries d'autos, les huiles de moteurs usées, les piles AAA à D, alcalines et les piles rechargeables périmées, Ni-Cd, Ni-Mh, Li-ion ou Pb, les produits chimiques pour piscine et les restes de peinture, etc. Cette collecte évite un entreposage prolongé à domicile de matières résiduelles potentiellement dangereuses pour la santé.

Collecte d'encombrants et des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)

Les encombrants ainsi que les résidus de construction, de rénovation et de démolition, en petite quantité, peuvent être ramassés lors de cette collecte. La collecte régulière a lieu le premier jeudi de chaque mois. Les encombrants sont, par exemple, des objets faits de bois, de métal, de plastique ou de tout autre matériau recyclable, tables, chaises, bureaux, classeurs, etc.

Collecte des résidus verts

Valoriser les résidus verts, c'est réduire les quantités de matières destinées à l'enfouissement.

En 2012, la collecte a eu lieu les mercredis 16, 23 et 30 mai, le mercredi 6 juin, le mercredi 29 août, les mercredis 2, 12, 19 septembre et les mercredis 3, 10 et 17 octobre. Les résidus verts sont les résidus organiques comme les feuilles, le gazon et les mauvaises herbes, soit tout ce qui provient du jardin, de la cour ou du potager. Sont exclus de cette liste les résidus de table comme la viande et les légumes cuits. Les Angevines et les Angevins étaient donc invités à contribuer à la préservation d'un milieu de vie plus sain et plus vert en participant à la collecte des résidus verts qui seront par la suite transformés en compost.

D'année en année, quatre collectes de feuilles mortes ont lieu à l'automne, les mercredis, 24 et 31; octobre ainsi que les 7 et 14 novembre. Ce type de collecte présente le grand intérêt de détourner d'importantes quantités de matière putrescible du site d'enfouissement. La collecte de feuilles mortes donne par ailleurs la possibilité de produire un compost de bonne qualité pour les besoins horticoles de la Ville de Montréal.

Le déchiquetage des documents personnels

Ce service permet aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'Anjou de faire détruire en toute sécurité les documents personnels dont ils n'ont plus besoin. Il leur a été offert le 21 avril, le 16 juin et le 15 septembre 2012, dans les stationnements de la mairie d'arrondissement et du parc Lucie-Bruneau.

L'opération déchiquetage comprend la destruction de papiers (relevés bancaires, relevés de cartes de crédit, déclaration de revenus, factures, etc.) et de plastique (cartes d'identité). Le service de déchiquetage de documents personnels a été offert par Shred-it. Fondée à Toronto en 1988, cette entreprise compte 140 succursales et plus de 150 000 clients répartis sur cinq continents. Tous les centres Shred-it du Canada et des États-Unis se conforment aux pratiques rigoureuses et procédures en matière de sécurité établies par la National Association for Information Destruction. Le service de déchiquetage est offert gratuitement, une preuve de résidence est cependant exigée. En 2012, 575 résidants ont utilisé ce service afin de détruire leurs documents personnels, soit l'équivalent de 155 bacs sur roulettes.

Portrait de la gestion des matières résiduelles de l'arrondissement en 2012

	Quantité (tonnes)	Taux de récupération
Matières recyclables	3 063	51 %
Matières organiques	336	4 %
Résidus de construction résidentiel et des encombrants	1 673	60 %
Résidus domestiques dangereux	48	47 %

Production individuelle des Angevines et Angevins en 2012

Élimination d'ordures ménagères : 292 kg

Récupération de matières recyclables : 71 kg

Récupération de matières organiques : 8 kg





Perspectives 2013

En 2013, différents projets seront menés dans le souci d'offrir aux citoyennes et aux citoyens des services de qualité, à la mesure de leurs attentes et dans le respect de la capacité financière de l'arrondissement.

Les principaux projets que prévoit réaliser l'arrondissement d'Anjou en 2013 sont les suivants :

❖ Réédition de plusieurs événements rassembleurs

- Journée « Portes ouvertes »
- fêtes de quartier;
- fête de la rentrée;
- soirée hommage aux bénévoles;
- parade du Père Noël;

❖ Divers aménagements et travaux

- réfection des jardins communautaires Notre-Dame d'Anjou;
- réfection du parc Goncourt : Aménagement d'un terrain de soccer synthétique;
- prolongation de la localisation temporaire de tous les organismes provenant du centre communautaire Chénier;
- réfection du centre Roger-Rousseau : revêtement extérieur et toiture;
- réfection du parc Verdelles : remplacement des jeux 6-12 ans;
- réfection du parc des Roseraies : remplacement des jeux 0-5 ans et 6-12 ans;
- réaménagement du Centre communautaire Anjou;
- terminer les travaux au Centre Communautaire Anjou d'ici la fin de l'année 2013 et effectuer graduellement le déménagement des organisations;

❖ Plans d'action

- réalisation d'un plan d'action angevin MADA-Anjou 2013-2015 par la mise en place d'activités afin que nos aînés aient la possibilité de participer pleinement dans notre collectivité;
- mise en application des actions relevant du *Plan local de développement durable* 2012-2015 afin d'atteindre les objectifs visés;
- début du programme de mise aux normes du système de réfrigération à l'aréna Chaumont.





ANNEXES

Annexe 1 • Programmes et soutien aux organismes

Inscriptions et fréquentation

	Programme en régie			Activités des associations			Total		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Secteur culturel	5 746	5 827	5 743	4 782	3 836	3 914	10 528	9 663	9 657
Secteur sportif	68 305	77 748	79 166	5 411	5 787	5 391	73 716	83 535	84 557
Secteur loisirs	7 689	5 887	6 368	328	336	289	8 017	6 223	6 657
Secteur développement social	6 852	7 086	7 222	9 373	11 402	10 939	16 225	18 488	18 161
Total	88 592	96 548	98 499	19 894	21 361	20 533	108 486	117 909	119 032

Annexe 2 • Utilisation des services par les associations en regard de leur protocole respectif

SYNTHÈSE	PROTOCOLES 2009-2010	PROTOCOLES 2010-2011	PROTOCOLES 2011-2012
Locaux et terrains (prêtés ou loués)	84 846 heures	87 118 heures	78 919 heures
Photocopies	5 156 feuilles	110 406 feuilles	65 331 feuilles
Autobus	1 156 heures	1 732,25 heures	1 781,25 heures

Annexe 3 • Utilisation de l'autobus municipal

MOIS	NOMBRE D'ACTIVÉTÉS			TOTAL DES HEURES		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Janvier	29	20	24	116,25	78	79,50
Février	39	34	41	148	122	148,25
Mars	49	49	49	189	216	213
Avril	46	42	42	155,75	163	172,25
Mai	29	34	33	128,25	134	123,25
Juin	31	25	27	157	136	137,75
Juillet	36	34	32	225,25	220,75	189,75
Août	21	17	27	135,5	103	159,75
Septembre	35	29	25	188,75	142,50	127,50
Octobre	48	39	42	181,75	154,5	168
Novembre	45	48	49	165,5	170,75	166,25
Décembre	21	26	26	88	91,75	96,33
TOTAL	429	397	417	1 879	1 732,25	1 781,25

Annexe 4 • Statistiques de la Direction du développement du territoire et études techniques

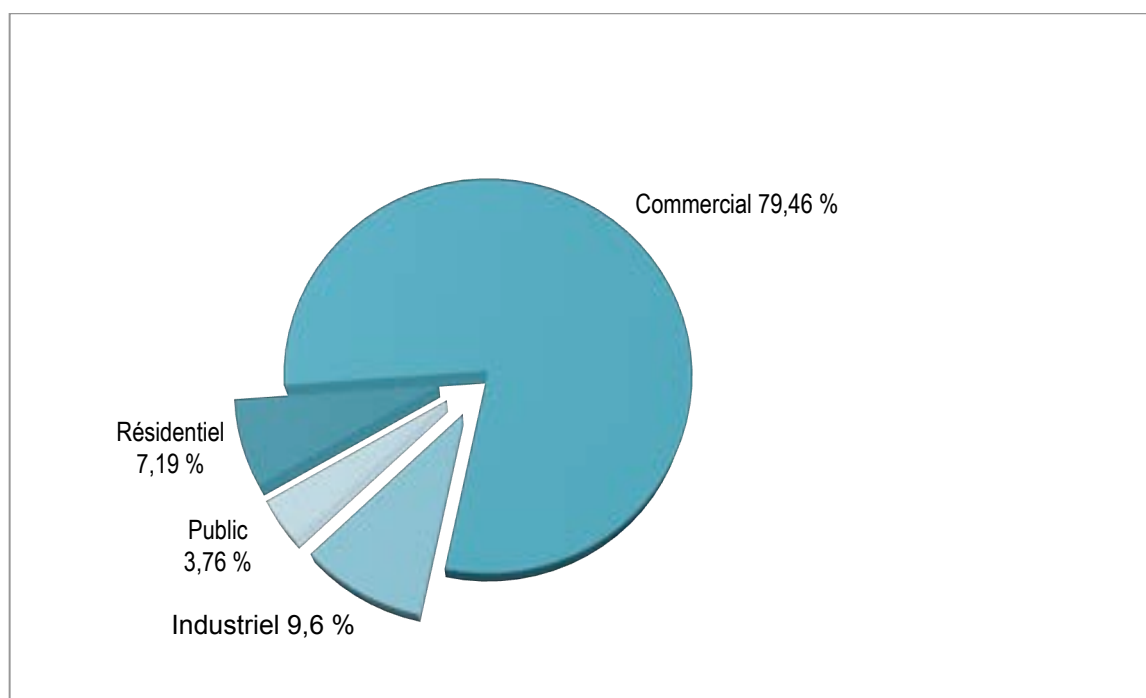
SUPERFICIE: 1395,2 hectares 13 952 002,0 mètres carrés 14,0 km
 SUPERFICIE DÉVELOPPÉE: 1021,4 hectares 10 213 621,5 mètres carrés 10,2 km carrés
 POPULATION: 43 209 habitants *
 KILOMÈTRES DE RUES: 130,8 kilomètres
 KILOMÈTRES DE TROTTOIRS: 185,1 kilomètres
 KILOMÈTRES DE PISTE CYCLABLES: 12,00 kilomètres

TERRAIN	TOTAL (M²)	OCCUPÉ (M²)	VACANT (M²)
RÉSIDENTIEL	2 695 028,3 269,5 ha = 19,40 %	2 689 191,5 268,9 ha = 19,36 %	5 836,8 0,58 ha = 0,04 %
COMMERCIAL	1 051 680,0 105,2 ha = 7,57 %	1 032 078,0 103,2 ha = 7,43 %	19 602,0 2,0 ha = 0,14 %
INDUSTRIEL	4 178 846,0 417,9 ha = 30,08 %	3 628 155,0 362,8 ha = 26,12 %	550 691,0 55,1 ha = 3,96 %
ÉDIFICES PUBLICS	543 719,0 54,4 ha = 3,91%	543 719,0 54,4 ha = 3,91%	
CARRIÈRE	515 408,8 515,4 ha = 3,71 %	515 408,8 51,5 ha = 3,71 %	
PARC ET PARC RÉGIONAL	944 248,0 94,4 ha = 6,80 %	934 723,0 93,5 ha = 6,73 %	9 525,0 0,95 ha = 0,07 %
GOLF	701 360,9 70,1 ha = 5,05 %	751 759,0 75,2 ha = 5,41 %	
LAC	59 222,0 5,9 ha = 0,43 %	59 222,0 5,9 ha = 0,43 %	
RUES ET AUTOROUTES	3 007 026,6 300,7 ha = 21,65 %	3 100 279,0 310,0 ha = 22,32 %	
TOTAL :	13 892 439,0 m² 100,00 %	13 254 535,3 m² 93,27 %	585 654,8 m² 6,73 %

SECTEUR RÉSIDENTIEL			BÂTIMENTS		LOGEMENTS		
Unifamilial			3 100		3 100		
Bi-trifamilial + Nouveaux bacheliers			2 687		6 337		
Multifamilial			514		10 419		
Total:			6 301		19 856		
SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL			540				
STATISTIQUES DES PERMIS	Valeur Résidentiel		Nb nouveaux logements	Valeur commercial	Valeur industriel	Valeur public	Nombre des permis
	5 039 855 \$		** 22	55 683 872 \$	6 726 317 \$	2 632 134 \$	
Nouveaux bâtiments	Unifamilial	2	2	Commercial	Industriel	Public	271
	Bif/trif	4	15	0	1	2	
	Multif.	1	5				

* Décret de population MAMROT 2011 ** Exclut les logements au s-sol

Annexe 5 • Pourcentage de la valeur des permis de construction selon les secteurs d'activités



Annexe 6 • Valeurs des permis de construction 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Résidentiel - Valeur - Unités de logements - % du total	2 957 308\$ 13 9,08 %	2 401 299\$ 1 11,82 %	3 315 888\$ 7 12,77 %	1 839 896\$ 3 9,16%	5 039 855\$ 22 7,19%
Commercial - Valeur - % du total	8 995 782\$ 27,62 %	9 117 977\$ 44,88 %	18 065 095\$ 69,59 %	4 551 451\$ 22,67%	55 683 872\$ 79,46%
Industriel - Valeur - % du total	20 199 989\$ 62,02 %	8 315 152\$ 40,93 %	4 559 901\$ 17,57 %	11 529 130\$ 57,42%	6 726 317\$ 9,60%
Public - Valeur - % du total	414 700\$ 1,27 %	480 000\$ 2,36 %	16 790\$ 0,06 %	2 156 827\$ 10,74 %	2 632 134\$ 3,76 %
Total	32 567 779 \$	20 314 428 \$	25 957 674 \$	20 077 304 \$	70 082 178 \$

Annexe 7 • Tableau comparatif de la valeur des permis de construction

	Nouveaux bâtiments			Agrandissements			Améliorations			Démolitions			Abattage d'arbres	Nombre de permis par catégories
Type de bâtiments	Nb de permis	Valeur (\$)	Unité de Logement	Nb de permis	Valeur (\$)	Nb total de permis	Valeur (\$)	Unités de logements	Nb de permis	Valeur (\$)	Nb de bâtiments			
Résidentiel	Unifamilial	2	392 600	2	203 000	52	1 137 828		7	1	7	4	69	
	Bifamilial et trifamilial	4	1 650 000	15	35 000	52	714 181	10				1	58	
	Multifamilial	1	650 000	5		7	257 245					1	9	
Commercial				1	15 000 000	90	40 683 872						91	
Industriel	1	10 000		3	4 045 000	35	2 671 317						39	
Édifice public	2	1 392 134				3	1 240 000						5	
Total	10	4 094 734	22	9	19 283 000	239	46 704 443	10	7	1	7	6	271	

Conception rédaction: Marie-Michelle Jacques Gauthier
Juillet 2013

